

## Commune d'Arthonnay

### Compte rendu du conseil municipal en date du 9 avril 2018

L'an deux mil dix huit, le neuf avril à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire  
Présents : Mme BONNEAU Noémie, Mrs LEONARD Jean Claude, BOSVIEUX Jean, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc.  
Absent excusé : Mr CERVEAU Gilles  
Secrétaire de séance : Mme BONNEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 05 mars 2018, le conseil l'adopte à l'unanimité.  
Mme le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations.  
Plan régional de santé et demande de subvention de l'Eolienne.

#### **Délibération pour approbation du compte de gestion 2017 :**

Le compte de gestion établi par le trésorier doit être identique à notre compte administratif ; après en avoir délibéré, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

#### **Délibération pour le compte administratif 2017 :**

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du compte administratif avec les détails des comptes ; Mme le Maire sort de la salle et le doyen de la séance en prend la présidence afin de délibérer sur le compte administratif. Il est adopté à l'unanimité.

#### **Délibération pour l'affectation du résultat 2017 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'affectation du résultat de 2017 comme suit :

Report en section d'investissement : déficit de 31 944.71 €

En section de fonctionnement : excédent de 259 550.03 €

#### **Délibération pour le vote des taxes :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes

Taxe habitation :

Base : 180 800 €	taux : 15.29 %	Produit : 27 644 €
------------------	----------------	--------------------

Taxe foncière ( bâti )

Base : 126 900 €	taux : 11.28 %	Produit : 14 314 €
------------------	----------------	--------------------

Taxe foncière ( non bâti)

Base : 53 400 €	taux : 29.98 %	Produit : 16 009 €
-----------------	----------------	--------------------

Total du produit attendu : 57 967 €

#### **Délibération pour les travaux de voirie – trottoirs :**

Après avoir à nouveau consulté les entreprises sur les mêmes bases, l'entreprise MANSANTI est retenue pour un montant de 22 955 €ht pour les rues suivantes :

Rue de Noise, Rue de la Porte d'en Bas, Ruelle de la Porte d'en bas , Grande Ruelle, Ruelle de la Grille, Ruelle du Puits Boussard , Ruelle de la Coterie

**Délibération pour subvention à l'Association « l'Eolienne » :**

Suite à la demande de subvention de cette association, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € à cette association (Mrs BOSVIEUX Jean et VERITA Jean Luc ne prennent pas part au vote)

**Délibération pour le projet du plan régional de santé :**

Le conseil municipal, après avoir entendu la délibération prise pour le refus du projet du plan régional de santé prise par la CCLTB, le conseil municipal à l'unanimité décide de prendre cette même délibération en refusant le plan régional de santé.

**Divers :**

- Réclamation de Mme DORANGE Catherine, suite à la vitesse, le conseil n'envisage pas mettre de ralentisseur, des mesures de vitesse ont déjà été réalisées.
- Réclamation de Mr ALAMERCERY, à propos de la création du parking dans le pré derrière chez lui : la commune ne peut intervenir ni interdire ce genre de travaux, vu qu'il s'agit d'un parking privé sur un terrain privé.
- Sacristie, suite à la tempête de ces dernières semaines, le toit provisoire s'est déplacé, Mme le Maire a contacté l'architecte à ce propos ; un devis a été établi par l'entreprise Noel pour un toit en armature fer avec des tôles. Le montant du devis est de 14 198.40 €; le conseil demande à avoir l'avis de l'ABF
- Chauffe-eau de la Mairie et radiateur de l'école du bas : le devis d'un montant de 959 € ht établi par l'entreprise KLABALZAN est accepté
- Lettre de remerciement de Mme Darsonval pour le remboursement par la commune sur les frais de cantine scolaire
- Problème de dépôts d'ordures ménagères : Mme le Maire va contacter les services sanitaires

Séance levée à 22 heures 05

Le Maire,

Josiane ROUSSEAU